



Dans un hôtel, est-il obligatoire de mettre l'affichage légal dans les couloirs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 19 septembre 2008

Dans un hôtel, est-il obligatoire de mettre l'affichage légal dans les couloirs ?

Merci

Réponse :

Le décret ne prévoit pas une multiplication des pictogrammes d'interdiction de fumer. L'affichage apparent du principe de l'interdiction de fumer implique que cet affichage soit à l'entrée et toujours visible. Toutefois, en cas de difficultés, il peut être judicieux de répéter cet affichage dans les lieux où une mauvaise interprétation peut être invoquée, mais il n'y a à cela aucun caractère d'obligation.